



MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Vice-Premier Ministre

**15^{ÈME} EDITION DU FORUM DES INVESTISSEMENTS EUROPA-AFRIQUE ORGANISE
PAR CREDASSUR GROUP DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2025**

**THEMATIQUE : COORDINATION DE L'AIDE EXTERIEURE ET DES
INVESTISSEMENTS**

**INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Madame Esther Misheng ,
Excellences les Ministres d'Etats, Ministres,
Chers investisseurs et partenaires au développement,
Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de m'exprimer à l'occasion de cette 15^{ème} édition du Forum d'Investissements dénommé « Europe-Africa Investment Forum », un espace d'échanges stratégiques entre les continents.

Je remercie chaleureusement **CREDASSUR GROUP**, pour avoir réussi à mobiliser ici à Bruxelles : les acteurs publics, privés et institutionnels autour d'un même objectif, celui de **renforcer les partenariats économiques entre l'Europe et l'Afrique**.

J'adresse également mes remerciements à chacun d'entre vous, chefs d'entreprises, investisseurs, partenaires au développement, décideurs politiques, pour l'attention que vous porterez à cette intervention consacrée à la **vision de développement de la République Démocratique du Congo (RDC)**, notamment en matière de **coordination de l'aide extérieure et d'attractivité des investissements**.

Je rends un hommage appuyé au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, porteur d'une vision d'émergence pour la République Démocratique du Congo, ainsi qu'à la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Son Excellence **Madame Judith SUMINWA TULUKA**, qui pilote avec détermination la mise en œuvre du **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028)**.

De la Coordination de l'Aide Extérieure

La République Démocratique du Congo s'est dotée du **Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028)**, cadre unique de planification du développement à moyen terme, aligné sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et priorisé autour de cinq domaines de concentration, à savoir :

Les cahiers des charges sociaux et environnementaux ;
La dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières.

1. **L'amélioration de la gouvernance ;**
2. **La diversification de l'économie ;**
3. **Le développement du capital humain,**
4. **Le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire,**
5. **Enfin, le développement durable et équilibré des provinces.**

En effet, ce plan ambitionne, in fine, d'accélérer la transformation économique, diversifier les sources de croissance et améliorer le bien-être de nos populations. Au regard de son coût élevé de financement, outre l'optimisation des ressources internes, le Gouvernement a levé l'option de combler le gap de son financement par la mobilisation des partenariats et de financements diversifiés, notamment l'aide extérieure. Ainsi, la mobilisation optimale de l'aide extérieure et son efficacité nécessitent :

- **Un leadership gouvernemental renforcé ;**
- **Une gestion plus transparente et prévisible des ressources ;**
- **Une coordination structurée avec les partenaires techniques et financiers.**

C'est dans cette perspective que la République Démocratique du Congo a adopté, depuis 2022, une **Politique Nationale de l'Aide** qui encadre désormais tous les partenariats avec les bailleurs. Cette politique impose **l'alignement sur les priorités nationales** et promeut une **aide efficace au service du développement durable**. Pour soutenir cette dynamique, trois dispositifs principaux ont été mis en place, à savoir :

1. **Le Cadre de Coordination et d'Orientation de l'Aide au Développement (CCOAD)** qui a pour mission de formuler les grandes orientations stratégiques en rapport avec la Politique de l'aide au développement et de coordonner les différentes actions y relatives durant tout le cycle de l'aide.
2. **Les Groupes Thématiques Sectoriels** qui constituent des espaces de dialogue sur les politiques publiques (Gouvernement, Société Civile, Secteur Privé et Partenaires techniques et financiers). Les discussions au sein des Groupes thématiques portent entre autres sur :
 - i. La définition des priorités sectorielles,
 - ii. L'estimation des besoins de financement,
 - iii. Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources auprès des Partenaires et
 - iv. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique nationale de l'aide.

3. **La Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI)**, guichet unique de suivi des flux d'aide, placé sous ma tutelle. Cet outil permet de répondre au besoin de la traçabilité, prévisibilité et de la transparence de l'aide pour une meilleure programmation des interventions des Partenaires.

En outre, la RDC adhère aux principes du **Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement**, et applique les standards de la **Déclaration de Paris** et de **l'Accord de Busan**.

De l'Attractivité des Investissements en RDC

Comme beaucoup de pays représentés ici, la RDC fait face au défi de mobiliser davantage d'investissements nationaux et étrangers. Conscient de l'importance d'un **climat des affaires favorable**, le Gouvernement de la République a engagé des **réformes profondes** depuis 2019 pour créer un environnement sécurisé, stable et compétitif.

Parmi ces réformes majeures, il y a :

1. La mise en place des Zones Économiques Spéciales ;
2. La redynamisation des Tribunaux de Commerce et le renforcement de la médiation commerciale pour favoriser le développement des affaires ;
3. L'adhésion à plusieurs mécanismes régionaux et continentaux de protection et de sécurisation des investissements (la SADC, le COMESA, la MIGA, le CIRDI, la Convention de New-York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales rendues à l'étranger, l'adhésion à l'OHADA, l'adhésion à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, etc.) ;
4. La libéralisation des secteurs clés (électricité, assurances, hydrocarbures, mines...) ;
5. La rationalisation fiscale et la lutte contre la corruption ;
6. La promulgation de la **Loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP)** et ses mesures d'application.

Pour marquer cette ferme volonté du Gouvernement à faire de la RDC **l'une des meilleures destinations des investissements au cœur de l'Afrique voire dans le monde**, une Feuille de route des réformes, élaborée par toutes les parties prenantes a été validée en Conseil des Ministres. De plus, les réformes y contenues ont été transformées en **assignments ministérielles du climat des affaires** dont le suivi est assuré au plus haut niveau institutionnel.

S'agissant de la **stratégie de mobilisation des ressources**, celle-ci repose sur les piliers suivants :

- a. Les politiques de financements publics ;
- b. Les politiques des financements privés : portées par deux leviers, à savoir :
 - a. Le cadre de partenariat public-privé ;
 - b. Et l'amélioration du climat des affaires.

En ce qui concerne le secteur du Partenariat Public-Privé (PPP), le Gouvernement a réaffirmé, sa volonté d'y recourir comme mécanisme alternatif de **mobilisation des financements et de l'expertise du secteur privé**, afin de relever les défis liés au développement des infrastructures et à la fourniture des services sociaux de base. Cette ambition a été concrétisée par l'opérationnalisation d'une Unité chargée d'assurer la coordination des Partenariats Public-Privé, en l'occurrence « Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé » (UC-PPP) en sigle qui, du reste, a déjà constitué un Portefeuille de Projets bancables sous format PPP.

Des Résultats concrets et signaux forts

Ces efforts ont déjà porté leurs fruits :

- **Les Investissements Directs Étrangers (IDE)** ont atteint **3,11 milliards USD en 2024**, plaçant la RDC dans le top 10 africain selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (**CNUCED**) ;
- Des **projets PPP ont vu le jour** dans plusieurs secteurs stratégiques ;
- L'**accord de 2,8 milliards USD** avec le **FMI** a été approuvé et la relance de la coopération multilatérale ;
- Le pays a été **réintégré dans le Programme AGOA** ;
- Les **agences de notation internationales** ont revu à la hausse la note souveraine de la République Démocratique du Congo.

De l'appel aux investisseurs

Chefs d'entreprises, investisseurs, opérateurs économiques et partenaires au développement,

La République Démocratique du Congo est aujourd'hui **prête**.

Les réformes sont en place, la vision est claire, et les outils sont opérationnels.

Notre Conseiller Technique, **l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)**, est à votre service pour faciliter l'implantation, le développement et la pérennisation de vos projets, avant, pendant et après votre installation.

Un **Dialogue Public-Privé** renforcé est instauré pour assurer une concertation continue entre l'État, le secteur privé et les partenaires financiers.

En conclusion

L'**aide extérieure** et les **investissements privés** ne sont pas en concurrence. **Ils sont complémentaires pour impulser le développement durable**. Ensemble, ils doivent répondre aux **priorités nationales** définies dans le Plan National Stratégique de Développement 2024 -2028.

1. **Aux bailleurs de fonds**, nous demandons d'ancrer leurs actions dans un cadre coordonné, aligné sur nos priorités.
2. **Aux investisseurs**, nous garantissons un cadre stable, transparent, et incitatif.
3. **À tous les partenaires**, nous disons : **travaillons ensemble pour un avenir prospère, solide et partagé**.
4. **Investir en République Démocratique du Congo, c'est investir pour un avenir durable**.

Et le moment d'investir, c'est maintenant.

Tous engagés, tous mobilisés pour planifier, moderniser et transformer des vies.
Je vous remercie.